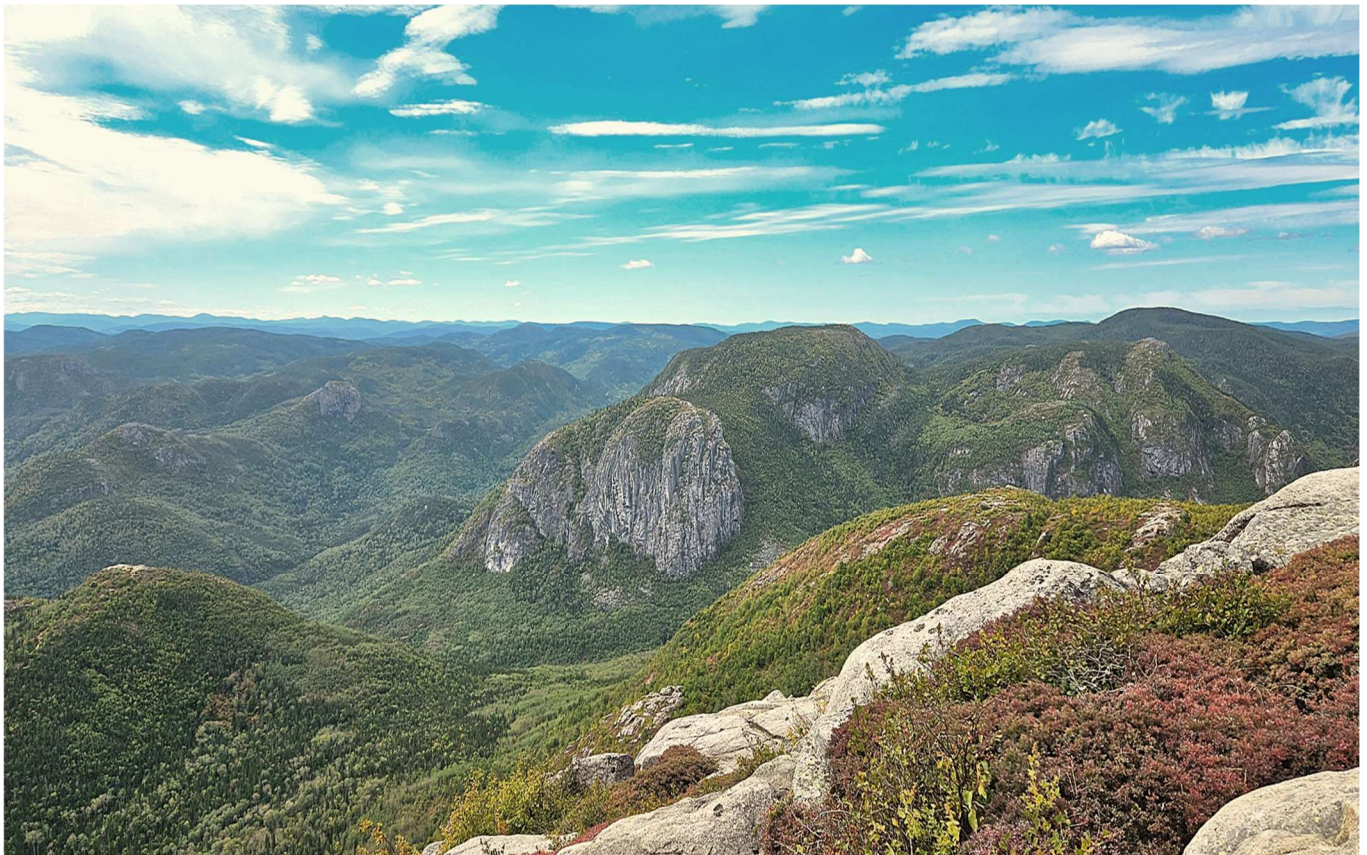


RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PAFIO ET LES PAS 2026

Unités d'aménagement : 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51

Consultation publique tenue du 11 février au 7 mars 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-8125
Télécopieur : 418 780-5769
Courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Couverture : Rémi Néron, MRNF

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISBN : 978-2-555-04681-8 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	3
Cadre légal.....	3
Objectifs de la consultation	3
Période et unités d'aménagement visées	5
Information rendue accessible	6
Bilan de la participation	6
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...7	
Précisions sur le suivi des commentaires reçus.....	7
Conclusion	15
Annexes	16
Annonce de la tenue de la consultation	16
Avis public.....	17
Activité d'information tenue	19

Liste des abréviations et des sigles

AGIR	Agence de gestion intégrée des ressources
APLK	Association pour la protection du lac Kénogami
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
LADTF	 <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
RADF	 <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i>
SIP	Secteur d'intervention potentiel
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TFS	Territoire faunique structuré
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UDP	Union des préfets
UG	Unité de gestion
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT) et les plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1.

Les plans d'aménagement spéciaux peuvent être exemptés du processus de consultation publique si le ministre estime leur application urgente.

Le [*Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*](#) indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation produit par l'organisme responsable et les suites qu'il entend leur donner*.

Le MRNF a ainsi mandaté l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UDP) afin qu'elle l'appuie dans l'organisation des consultations publiques. Conformément à l'article 57 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) (RLRQ, c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ».

En collaboration avec le MRNF, l'UDP a ainsi tenu une consultation publique du 11 février au 7 mars 2026. Durant cette période, la population a été invitée à formuler ses commentaires sur les PAFIO des unités d'aménagement (UA) 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 et sur les PAS des UA 023-71 et 024-71, conformément aux dispositions prévues et en se référant au *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*.

À l'issue de cette consultation, l'UDP du Saguenay–Lac-Saint-Jean a transmis au Ministère, le 12 mars 2026, un rapport synthèse des commentaires recueillis. Le détail des observations formulées figure dans ce rapport, qui est disponible en ligne : [RAPPORT SYNTHÈSE – Consultation publique sur les PAFIO – Du 11 février au 7 mars 2026 – UDP Saguenay–Lac-Saint-Jean](#).

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour buts :

- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et

d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, les valeurs et les besoins exprimés;

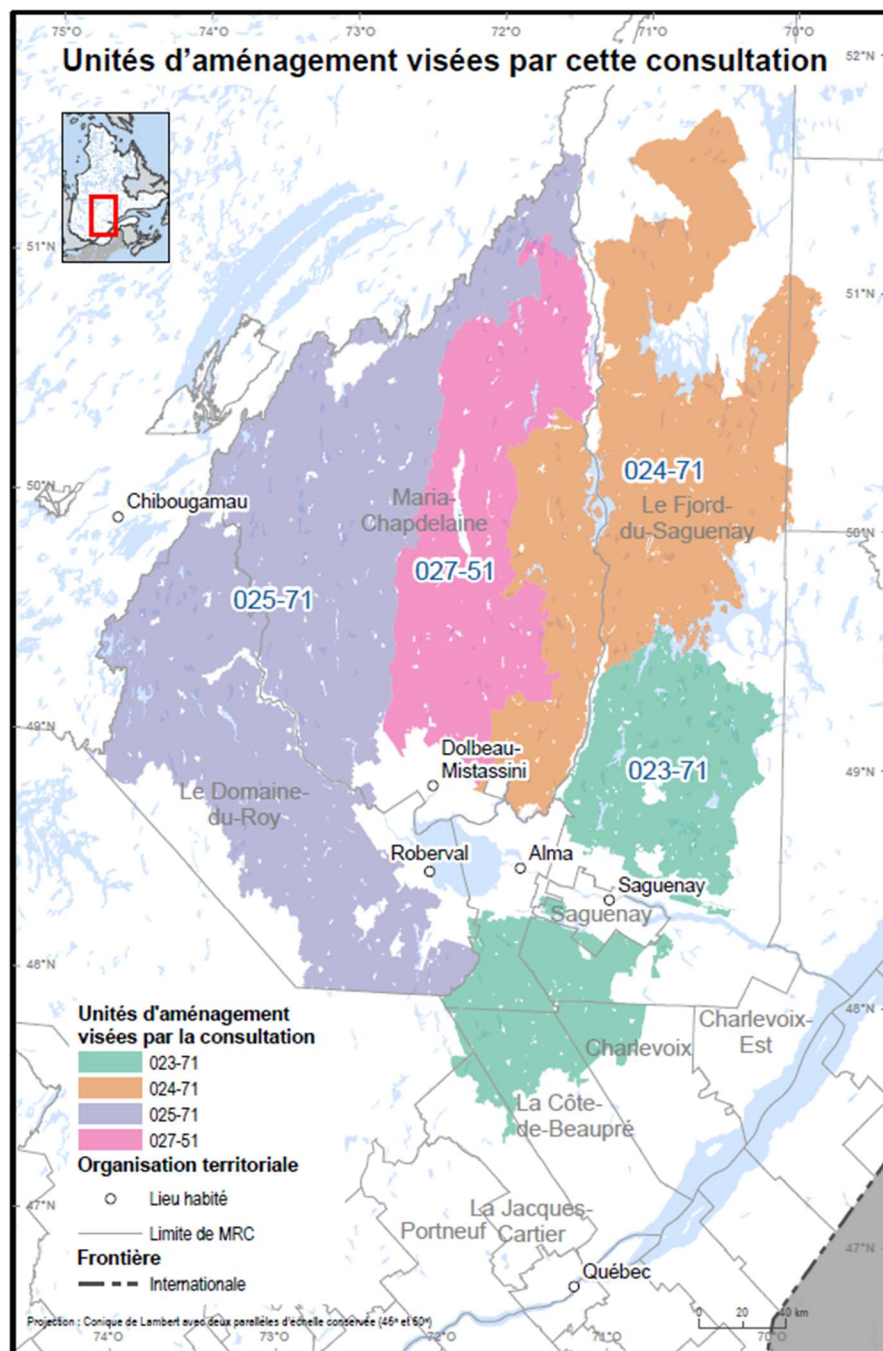
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs et utilisatrices des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

Source : [*Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux \(2021\)*](#).

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 11 février au 7 mars 2026, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des UA 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 et dans les plans d'aménagement spéciaux (PAS) des UA 023-71 et 024-71.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un avis public présenté en annexe.



Carte 1 - Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modification des plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte était diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

De plus, l'UDP du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui collabore à la tenue des consultations publiques, a diffusé un message dans les stations de radio régionales et a acheminé par courriel l'invitation aux séances d'information.

Il est possible de visualiser les éléments ayant fait l'objet de cette consultation en suivant ce lien : [Carte-consultation-PAFIO-du-11-fevrier-au-7-mars-2026](#).

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Aménagement forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean | Gouvernement du Québec](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 26 répondantes et répondants ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 115 commentaires ont été reçus, dont 100 émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement (UA)	Nombre de répondantes et répondants ayant transmis au moins un commentaire*		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondantes et répondants	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
023-71	0	9	83	72
024-71	1	3	2	2
025-71	9	8	29	25
027-51	0	1	1	1
Ensemble des UA	10	21	115	100

* Une répondante, un répondant ou un organisme est compté plus d'une seule fois si cette dernière ou ce dernier a fait des commentaires concernant plus d'une unité d'aménagement. C'est ce qui explique la différence entre le nombre inscrit dans le texte (26) et celui inscrit dans le tableau (31).

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

PRÉCISIONS SUR LE SUIVI DES COMMENTAIRES REÇUS

Ce rapport fait suite au rapport produit par l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean : [RAPPORT SYNTHÈSE – Consultation publique sur les PAFIO – Du 11 février au 7 mars 2026 – UDP Saguenay–Lac-Saint-Jean](#).

Les commentaires portant sur des sujets similaires ont été regroupés par thème afin de donner une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants et participantes. Par ailleurs, certains commentaires abordaient plus d'un enjeu. Ceux-ci ont été analysés et regroupés selon le thème correspondant à la principale préoccupation exprimée.

Tableau 2 : Nombre de commentaires reçus par thème

Thème	Nombre de commentaires par thème
Habitats fauniques terrestres	11
Conservation des forêts et des aires protégées	15
Ambiance forestière et quiétude	21
Qualité de l'eau et habitats aquatiques	3
Paysage	15
Maintien des infrastructures	27
Planification forestière	19
Accès au territoire, transport du bois et sécurité	4
TOTAL	115

Les commentaires liés à un chantier précis ont systématiquement été transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère ainsi qu'aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA).

Par ailleurs, les commentaires recueillis lors des consultations antérieures ont été conservés et classés. Afin de faciliter le suivi, le Ministère a choisi de présenter les commentaires sous forme de tableau. Ce tableau met en évidence les préoccupations exprimées, en plus de simplifier le repérage de l'information. Ainsi, le lectorat peut prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant présente un résumé des commentaires reçus lors de la consultation publique, regroupés selon les principaux thèmes soulevés, ainsi que l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 3 : Résumé des commentaires et suivi que le Ministère entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Habitats fauniques terrestres	Adepte(s) de villégiature	Un répondant a formulé deux commentaires concernant de nouvelles récoltes dans des secteurs déjà récoltés depuis 2020. Il estime que les peuplements résiduels constituent encore des habitats importants pour l'orignal et souhaite que les plantations récentes soient laissées en croissance avant de nouvelles interventions.	Les secteurs soumis à la consultation constituent des secteurs d'intervention dits « potentiels » (SIP). Ils feront l'objet d'une planification plus détaillée avant leur réalisation. Les commentaires reçus concernant le maintien de peuplements présentant un intérêt pour l'orignal ainsi que les interventions projetées dans des secteurs récemment récoltés seront pris en compte à cette étape du processus de planification par les aménagistes du MRNF.
	Groupe environnemental et territoire faunique structuré	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) soulignent l'importance des habitats utilisés par le caribou forestier ainsi que des corridors et des secteurs assurant la connectivité écologique. Ils demandent qu'une attention particulière soit portée aux zones de refuge, de mise bas et de déplacement.	Les informations transmises par le CREDD et la Sépaq contribueront à l'analyse des enjeux associés aux différents secteurs visés. Au cours des prochaines étapes du processus de planification, les aménagistes du MRNF s'assureront de considérer les objectifs d'aménagement applicables au maintien d'habitats fauniques de qualité ainsi que les mesures en vigueur relatives à l'habitat du caribou forestier.
Conservation des forêts et des aires protégées	Territoire faunique structuré et entreprise touristique	La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et Imago Village soulignent l'importance de préserver les vieilles forêts et les habitats utilisés par certaines espèces vulnérables, dont la grive de Bicknell. Les intervenants et intervenantes considèrent que plusieurs secteurs présentent un intérêt écologique particulier et recommandent que leurs caractéristiques soient prises en compte lors de la planification des interventions.	Les préoccupations formulées par la Sépaq et Imago Village seront prises en compte lors de la planification plus détaillée des secteurs visés. Les objectifs d'aménagement écosystémique applicables au territoire ainsi que les enjeux de conservation associés aux secteurs touchés, notamment ceux liés aux habitats d'espèces vulnérables ou menacées, seront considérés lors de cette étape du processus de planification par les aménagistes du MRNF.
	Groupe environnemental	L'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK) s'inquiète de la planification d'interventions forestières dans le bassin versant du lac Kénogami, notamment à l'intérieur du territoire proposé pour une aire protégée. L'organisme rappelle l'importance stratégique du lac comme source d'eau potable et demande que les	Le MRNF collabore à la désignation d'aires protégées en milieu forestier avec le MELCCFP. Les informations transmises concernant le secteur visé seront prises en compte dans les prochaines étapes de planification forestière du secteur. Il importe de noter que les activités de mise en valeur des ressources naturelles et du territoire peuvent se poursuivre sur les territoires

		interventions soient suspendues, retirées ou réévaluées pendant le processus gouvernemental d'analyse.	visés par les propositions d'aires protégées, jusqu'à l'obtention du consensus gouvernemental final, le cas échéant.
	Adepte(s) de chasse et de pêche	Un répondant attire l'attention sur les vieilles forêts situées entre les lacs de la Conservation, Salix et des Cinq Lacs. Il souligne le caractère exceptionnel de ces peuplements anciens, la présence d'espèces floristiques et fauniques d'intérêt ainsi que leur importance pour l'original. Compte tenu de leur valeur écologique, il recommande que ces secteurs soient soustraits aux activités de récolte et que la création d'accès permanents y soit limitée.	La gestion des vieilles forêts est prise en compte dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT), notamment par les objectifs liés à la structure d'âge des forêts. Les informations transmises concernant les peuplements anciens situés entre les lacs de la Conservation, Salix et des Cinq Lacs contribueront à l'analyse des enjeux associés à ce secteur.
Ambiance forestière et quiétude	Adepte(s) de villégiature	Plusieurs adeptes de villégiature expriment des préoccupations quant à la proximité des interventions forestières par rapport à leurs emplacements de villégiature. Ils souhaitent le maintien de zones tampons adéquates autour des chalets ainsi que d'un couvert forestier suffisant de manière à préserver les encadrements visuels, le caractère naturel du milieu, les affectations de villégiature et le cachet de villégiature en forêt.	Le Ministère reconnaît l'importance des secteurs de villégiature et l'enjeu de la cohabitation entre les activités de villégiature et l'aménagement forestier. Les secteurs soumis à la consultation feront l'objet d'une planification plus détaillée avant leur réalisation. Les commentaires reçus concernant les zones tampons, les encadrements visuels et le maintien du couvert forestier seront pris en compte par les aménagistes du MRNF afin de favoriser l'harmonisation des usages.
	Adepte(s) de chasse et de pêche	Un répondant a formulé plusieurs commentaires concernant le bruit occasionné par les travaux forestiers et routiers à proximité de son chalet durant la période de chasse. Selon lui, ces nuisances peuvent affecter la qualité de l'expérience de villégiature ainsi que la pratique de la chasse. Il souhaite que les travaux forestiers et routiers soient réalisés à l'extérieur de la période de chasse.	Considérant que les compagnies forestières sont responsables des opérations forestières, et donc de déterminer la période des travaux forestiers, cette préoccupation leur sera transmise afin qu'elles puissent communiquer avec les intervenantes et intervenants concernés et évaluer les possibilités d'harmonisation opérationnelle avec les activités de chasse, le cas échéant.
	Gestion intégrée des ressources, adepte(s) de villégiature et clientèle municipale	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), l'Association des propriétaires du lac à Jim et la municipalité de Saint-Thomas-Didyme ont formulé des préoccupations concernant la planification des interventions dans le secteur du lac à Jim. Les intervenants et intervenantes soulignent que ce territoire est fortement occupé par la villégiature et qu'il fait l'objet	Les commentaires seront pris en compte lors de la planification détaillée des secteurs visés, notamment en ce qui concerne les enjeux liés au paysage, à l'accessibilité, à la vulnérabilité aux feux de forêt, à l'acceptabilité sociale et à la cohabitation des usages. De plus, un représentant du MRNF communiquera avec AGIR afin de discuter des préoccupations

		de multiples usages récréatifs, touristiques et forestiers. Ils considèrent que les enjeux liés au paysage, à l'accessibilité, à la vulnérabilité aux feux de forêt et à l'acceptabilité sociale justifient une approche adaptée et demandent qu'une démarche de concertation permette au milieu de participer aux étapes de planification détaillée des interventions.	soulevées et, au besoin, des mesures d'harmonisation à convenir.
Qualité de l'eau et habitats aquatiques	Adepte(s) de villégiature	Des préoccupations sont exprimées relativement au lac Rond ainsi qu'à la protection de certaines sources d'eau potable utilisées par des villégiateurs et villégiatrices. Les répondants s'interrogent sur les effets cumulés des récoltes sur les bassins versants, l'alimentation en eau et la pérennité des plans d'eau touchés. Ils souhaitent que des mesures particulières soient envisagées pour en préserver la qualité.	Les secteurs soumis à la consultation feront l'objet d'une planification détaillée avant leur réalisation. Les préoccupations exprimées quant aux effets cumulés des interventions sur le bassin versant du lac Rond et à la pérennité du plan d'eau seront prises en compte par les aménagistes du MRNF lors de cette étape du processus de planification.
Paysage	Adepte(s) de villégiature	L'Association des amis du lac des Commissaires demande qu'une attention particulière soit portée au secteur de la baie Lachance. L'Association souligne l'importance du paysage visible à partir des chalets, la présence d'une source d'eau potable utilisée par les villégiateurs et villégiatrices du secteur ainsi que l'observation régulière de pygargues. Elle souhaite que les travaux soient revus pour préserver les usages existants.	Les secteurs soumis à la consultation constituent des secteurs d'intervention dits « potentiels » (SIP). Ils feront l'objet d'une planification plus détaillée avant leur réalisation. Les préoccupations exprimées concernant le maintien de la qualité du paysage et des usages du secteur seront considérées lors de cette étape du processus de planification.
	Secteur touristique	Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean et Imago Village soulignent l'importance du massif des monts Valin, du Valinouët et du pic Dubuc pour l'offre touristique régionale. Les intervenants et intervenantes considèrent que la visibilité des interventions forestières et l'accumulation des secteurs récoltés peuvent affecter la qualité des paysages et l'expérience offerte aux visiteurs et visiteuses, tant dans ces lieux d'intérêt que dans d'autres secteurs fréquentés à des fins récréotouristiques. Ils demandent qu'une attention particulière soit portée aux secteurs les plus visibles et que les effets visuels cumulatifs soient pris en compte lors de la planification des travaux.	Les préoccupations soulevées par des intervenants et intervenantes du secteur récréotouristique seront prises en compte lors de la planification détaillée des secteurs visés. Les dispositions du RADF relatives à la protection des paysages seront ainsi considérées par les aménagistes du MRNF, notamment afin d'évaluer les enjeux liés à la visibilité et à l'effet cumulatif des interventions dans les secteurs mentionnés.
	Clientèle municipale	La MRC du Fjord-du-Saguenay rappelle que les routes 172 et 175 constituent des corridors panoramiques importants. Elle demande que les interventions respectent	La préoccupation soulevée par le milieu municipal relativement à la protection des corridors panoramiques sera prise en compte lors de la

		les modalités prévues dans son schéma d'aménagement pour protéger la qualité visuelle du paysage.	planification détaillée des interventions. Les orientations applicables du schéma d'aménagement ainsi que les dispositions du RADF relatives à la protection des paysages seront considérées par les aménagistes du MRNF dans l'analyse des secteurs visés.
	Groupe environnemental	Le Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka souligne que les interventions projetées pourraient altérer la qualité visuelle observable depuis la montagne de la Tour, un attrait touristique régional majeur. Considérant l'importance du site pour le développement touristique de la région, l'organisme demande la tenue d'une rencontre d'harmonisation avec les partenaires concernés pour évaluer les mesures permettant de préserver les qualités paysagères du secteur.	Les dispositions du RADF relatives à la protection des paysages seront prises en compte par les aménagistes du MRNF lors de la planification détaillée des secteurs visés. Un représentant du MRNF communiquera avec l'organisme afin de discuter des commentaires formulés.
Maintien des infrastructures	Adepte(s) de villégiature	L'Association des lacs Dosquet Nord et Sud rappelle que le secteur est fréquenté par de nombreux villégiateurs et villégiatrices. Elle demande que les sentiers entretenus par les usagers et usagères soient préservés, que les encadrements visuels soient maintenus et que des mécanismes de communication soient mis en place avant la réalisation des travaux.	Les préoccupations exprimées seront prises en compte lors de la planification détaillée des interventions. Les besoins de communication seront également considérés à cette étape. De plus, un représentant du MRNF communiquera avec l'organisme afin de discuter des commentaires formulés.
	Clientèle municipale	La Ville de Saint-Félicien demande que les travaux prévus dans le secteur du Tobo-Ski tiennent compte des sentiers de vélo de montagne, de ski de fond, de raquette et de vélo à pneus surdimensionnés. La protection des infrastructures existantes, la sécurité des usagers et usagères ainsi que l'acceptabilité sociale sont présentées comme des éléments essentiels à considérer dans la planification des travaux.	Les informations transmises seront prises en compte lors de la planification détaillée des interventions. Les enjeux liés à la protection du réseau de sentiers, à la sécurité des usagers et usagères ainsi qu'aux mesures d'harmonisation applicables seront également considérés par les aménagistes du MRNF à cette étape du processus de planification.
	Adepte(s) de récréotourisme	La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) souhaite être consultée dans le cadre de la planification des interventions touchant 33 secteurs des 4 unités d'aménagement de la région afin de connaître les périodes prévues pour les travaux et de favoriser l'harmonisation des usages avec les activités de motoneige.	Considérant que la planification des opérations forestières et le calendrier des travaux relèvent des compagnies forestières et des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), le MRNF transmettra cette préoccupation aux BGA concernés afin qu'ils assurent les suivis requis auprès de l'organisme.

	Groupe environnemental	Le Comité de sauvegarde de la rivière Péribonka considère que les interventions projetées dans le secteur des Chutes Blanches pourraient affecter un sentier reconnu pour sa valeur écologique et récréotouristique. L'organisme demande la tenue d'une rencontre d'harmonisation pour évaluer les mesures permettant de préserver les caractéristiques naturelles du site ainsi que la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs et visiteuses.	Les dispositions du RADF applicables aux sentiers aménagés seront prises en compte par les aménagistes du MRNF lors de la planification détaillée des secteurs visés. Un représentant du MRNF communiquera avec l'organisme afin de discuter des commentaires formulés et des solutions envisageables pour la mise en œuvre des travaux dans ce secteur.
	Adepte(s) de villégiature	Un répondant souligne la présence d'anciens chemins forestiers, de sentiers historiques, de portages et de vestiges associés à l'occupation passée du territoire. Selon lui, ces éléments présentent un intérêt patrimonial et récréatif qui justifie leur prise en compte dans le cadre de la planification détaillée des interventions.	Le commentaire du villégiateur sera pris en compte lors de la planification détaillée du secteur visé. Au cours des prochaines étapes du processus de planification, ce secteur sera analysé plus finement par les aménagistes du MRNF en fonction des multiples particularités du territoire.
Planification forestière	Gestion intégrée des ressources	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), l'Association des propriétaires du lac à Jim et la Municipalité de Saint-Thomas-Didyme souhaitent être associées aux étapes de planification de certains secteurs fortement utilisés à des fins de villégiature. Les organisations estiment que la concertation des acteurs du milieu permettrait de mieux prendre en compte les usages existants et les enjeux propres à ces secteurs.	Les préoccupations exprimées seront prises en compte lors de la planification détaillée des secteurs visés. Des échanges avec les intervenants pourront être réalisés pour discuter des enjeux propres aux secteurs de villégiature et évaluer les mesures d'harmonisation applicables.
	Territoires fauniques structurés (TFS)	La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la zec des Passes demandent que la planification des travaux tienne compte des périodes de forte fréquentation liées à la chasse, à la pêche, à la villégiature et au récréotourisme. Les organismes recommandent de limiter les conflits d'usage dans les secteurs comportant des hébergements, des campings, des lacs fréquentés et des infrastructures d'accueil.	Les enjeux soulevés seront pris en compte lors de la planification détaillée des interventions. Au besoin, des mesures d'harmonisation pourront être évaluées par les aménagistes du MRNF en fonction du contexte propre à chaque secteur.
	Adepte(s) de villégiature	L'Association des lacs Dosquet Nord et Sud ainsi que d'autres adeptes de villégiature proposent de privilégier des interventions permettant de maintenir davantage de couvert forestier à proximité des chalets, des sentiers et des plans d'eau. Selon eux, cette approche serait plus	Les préoccupations exprimées seront prises en compte lors de la planification détaillée des secteurs visés. Le choix du type d'intervention (traitements sylvicoles) sera établi par les aménagistes du MRNF

		compatible avec le maintien des paysages, du caractère forestier recherché et des usages de villégiature du secteur.	en fonction des caractéristiques de la forêt et des objectifs d'aménagement applicables au territoire.
	Secteur touristique	Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean et Imago Village recommandent de privilégier des modalités d'intervention permettant de maintenir davantage de couvert forestier dans les secteurs ciblés, notamment à proximité des chalets, des sentiers et des plans d'eau. Ils préconisent notamment le recours à des coupes partielles ou à d'autres approches favorisant le maintien d'un couvert forestier plus continu.	Les commentaires reçus seront pris en compte lors de la planification détaillée des secteurs visés. Le choix du type d'intervention (traitements sylvicoles) par les aménagistes du MRNF tiendra compte des caractéristiques de la forêt, des objectifs d'aménagement applicables au territoire ainsi que des enjeux récréotouristiques, paysagers et écologiques identifiés dans les secteurs visés.
	Adept(e)s de villégiature	Un intervenant souligne que la planification forestière gagnerait à être coordonnée avec le projet éolien Chamouchouane pour que l'utilisation des infrastructures existantes soit optimisée. Selon cet intervenant, une approche intégrée permettrait d'éviter le dédoublement de certains chemins permanents et de réduire les effets cumulatifs de l'occupation du territoire.	Le commentaire du villégiateur sera pris en compte lors de la planification détaillée du secteur visé. Au cours des prochaines étapes du processus de planification, les infrastructures existantes et projetées, notamment dans le contexte du projet éolien Chamouchouane, ainsi que les effets cumulatifs de leur implantation sur l'occupation du territoire seront considérés par les aménagistes du MRNF dans l'analyse du secteur.
Accès au territoire, transport du bois et sécurité	Adept(e)s de villégiature	L'Association des lacs Dosquet Nord et Sud ainsi qu'un autre utilisateur du territoire demandent à être informés des travaux susceptibles d'affecter leurs secteurs d'activité et souhaitent que l'accès aux secteurs de villégiature, de chasse et de pêche soit maintenu pendant les opérations. Ils demandent également de limiter les secteurs faisant l'objet d'une fermeture complète pour favoriser la cohabitation des usages.	Les préoccupations exprimées seront prises en compte lors de la planification détaillée des interventions. Les besoins de communication relatifs aux travaux susceptibles d'affecter les activités du secteur ainsi que les enjeux de cohabitation des usages seront également considérés par les aménagistes du MRNF à cette étape du processus de planification.
	Adept(e)s de villégiature	L'Association des lacs Dosquet Nord et Sud souligne l'importance que les chemins forestiers utilisés lors des opérations soient remis dans un état satisfaisant pour préserver l'accès au territoire.	Bien que cet enjeu soit de nature opérationnelle et relève des BGA, les commentaires reçus seront transmis aux responsables concernés. À cet effet, le RADF prévoit que tout chemin endommagé dans le cadre d'activités d'aménagement forestier doit être remis en état afin d'être carrossable.
	Clientèle municipale	La MRC du Fjord-du-Saguenay indique qu'elle coordonne des comités de concertation liés au financement de l'entretien des routes R0200 et R0253. Elle rappelle que	Les commentaires reçus seront transmis aux responsables concernés (entreprises de récolte ou de travaux sylvicoles) afin qu'ils soient pris en compte

		les entreprises de récolte ou de travaux sylvicoles qui utilisent ces infrastructures doivent communiquer avec elle.	dans le cadre de la planification opérationnelle des travaux.
--	--	--	---

Conclusion

Nous remercions toutes les personnes qui, par leurs commentaires, ont participé à cette consultation publique de 2026 ainsi que l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui a appuyé le MRNF et a collaboré au bon déroulement de cette consultation.

Du 11 février au 7 mars 2026, la population a été invitée à s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) visant les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 ainsi que sur les plans d'aménagement spéciaux (PAS) visant les unités d'aménagement 023-71 et 024-71 du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation sur les PAFIO et les PAS sont à la base du processus d'harmonisation des chantiers. Tous les commentaires ont été analysés. Ceux de nature opérationnelle relatifs à un secteur précis ont été transmis aux responsables de la réalisation des travaux. Le MRNF travaille en collaboration avec les partenaires du milieu dans l'objectif de réaliser un aménagement forestier qui tient compte des préoccupations des utilisateurs et utilisatrices de la forêt, tout en maintenant une industrie forestière viable.

Le processus d'élaboration des PAFIO et des PAS implique aussi des échanges avec les partenaires (municipalités, associations de riverains, etc.) afin que leurs préoccupations soient prises en compte, lorsque c'est possible, et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. D'autres rencontres peuvent également être tenues afin de discuter de sujets particuliers, de préciser les enjeux et de convenir de solutions applicables.

À cet égard, cet exercice permet de bonifier l'élaboration des PAFIO et des PAS ainsi que de contribuer à l'harmonisation de l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, visitez le site Web du [ministère des Ressources naturelles et des Forêts | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.mrnf.gouv.qc.ca/).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 4 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Sites Web des radios	Tous	Publication d'une invitation à participer aux séances d'information en ligne et à consulter les plans d'aménagement sur le site Web du MRNF. Un total de 51 000 impressions de bannières sous cinq formats différents a été diffusé	Une (1) publication sur le site de KYK Saguenay–Lac- Saint-Jean Une (1) publication sur le site de Rythme 98,3 Une (1) publication sur le site de Planète Dolbeau-Mistassini Une (1) publication sur le site de Planète Roberval Une (1) publication sur le site de Planète Alma	Du 17 février au 3 mars 2026
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Avis public invitant la population à participer à la consultation publique	Une (1) parution dans <i>Le Quotidien</i> (édition numérique) Une (1) parution dans <i>Le Nouvelles Hebdomas</i> Une (1) parution dans <i>L'Étoile du lac</i> Une (1) parution dans <i>Le Lac-Saint-Jean</i> Une (1) parution dans <i>Le Réveil</i>	Du 11 février au 7 mars 2026 Du 12 au 18 février 2026 Du 12 au 18 février 2026 Du 12 au 18 février 2026 Du 12 au 18 février 2026
Réseaux sociaux	Personnes abonnées aux réseaux sociaux Facebook et LinkedIn du MRNF	Avis public diffusé sur les réseaux sociaux du MRNF	Deux (2) publications par réseau	Le 9 février 2026 Rappel le 23 février 2026
Rencontres de préconsultation MRNF et TLGIRT	Personnes déléguées des TLGIRT Lac-Saint-Jean et Saguenay	1- TLGIRT Lac-Saint-Jean (visioconférence) 2- TLGIRT Saguenay (présentiel)	1. 23 organismes 2. 23 organismes	1- Le 29 janvier 2026 2- Le 5 février 2026
Stations de radio régionales	Auditeurs de radio	Diffusion réalisée à la radio par l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Publicité annonçant la tenue des consultations publiques et invitant la population à participer aux séances d'information en ligne et à consulter les plans d'aménagement. Diffusion de 218 messages de 30 secondes du 11 au 20 février 2026	Une (1) diffusion sur KYK Saguenay–Lac-Saint-Jean Une (1) diffusion sur Rythme 98,3 Une (1) diffusion sur Planète Dolbeau-Mistassini Une (1) diffusion sur Planète Roberval Une (1) diffusion sur Planète Alma	Du 11 au 20 février 2026

AVIS PUBLIC

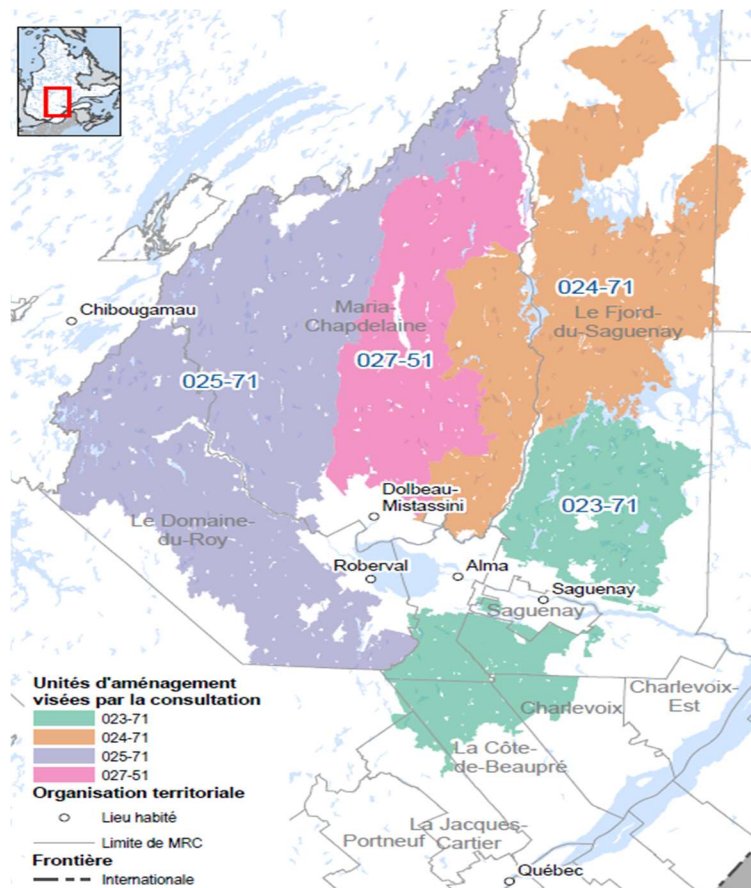
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN Du 11 février au 7 mars 2026

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) ainsi que les secteurs visés par des plans d'aménagement spéciaux (PAS) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur le territoire public de la région. De plus, cette consultation comprend les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) de forêts d'enseignement et de recherche (FER) de la région.

Les PAFIO présentent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, les éclaircies ainsi que la construction, l'amélioration ou la fermeture de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51. Les PAS incluent les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux de récolte d'arbres touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer sur le territoire public des unités d'aménagement 023-71, 024-71 et 027-51.

Carte des unités d'aménagement visées



Pour consulter les plans et transmettre ses commentaires :
[Québec.ca/consultations-forêt-saguenay-lac-st-jean](https://quebec.ca/consultations-forêt-saguenay-lac-st-jean)

Vous avez jusqu'au samedi **7 mars 2026 à 23 h 59** pour transmettre vos commentaires.



SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLES

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec l'Union des préfets (UDP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tiendront quatre séances d'information virtuelles où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions des participants et participantes conclura l'activité.

UA	Date	Heure
23-71	Lundi 16 février 2026	18 h 15 à 19 h
24-71	Mardi 17 février 2026	18 h 15 à 19 h
25-71	Mercredi 18 février 2026	18 h 15 à 19 h
27-51	Jeudi 19 février 2026	18 h 15 à 19 h

Pour y participer, l'inscription est requise au plus tard le **15 février 2026 à 23 h 59**, par courriel à l'adresse suivante : isabelle.delisle@udp02.ca. Un lien de connexion et des instructions seront ensuite transmis aux personnes inscrites par courriel.



ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec l'Union des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des activités d'information ont été réalisées :

Tableau 5 : Séances d'information virtuelles tenues par unité administrative (UA)

Information sur les soirées de consultation des PAFIO/PAS			
Date	Lieu	UA visée	Nombre de personnes
16 février 2026	Visioconférence	023-71	3
17 février 2026	Visioconférence	024-71	3
18 février 2026	Visioconférence	025-71	7
19 février 2026	Visioconférence	027-51	5
TOTAL			18

Ces séances d'information ont été tenues afin de présenter :

- le processus de consultation publique;
- le fonctionnement de la carte interactive permettant de visualiser les secteurs d'intervention potentiels et d'émettre des commentaires;
- les types de travaux sylvicoles;
- le contexte particulier engendré par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- les objectifs poursuivis par les plans d'aménagement spéciaux;
- les objectifs et les modalités associés à la fermeture de chemins dans l'habitat du caribou forestier;
- les types de travaux de fermeture, le cas échéant, dans les unités d'aménagement visées.

De plus, les personnes n'ayant pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus de renseignements ont été invitées à joindre le personnel des unités de gestion par courriel ou par téléphone :

Unité de gestion de Mistassini – Dolbeau-Mistassini

Téléphone : 418 276-1400

Courriel : ua02751@mrf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien – Saint-Félicien

Téléphone : 418 679-3700

Courriel : ua02571@mrf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rivière-Pérignon – Alma

Téléphone : 418 668-8319

Courriel : ua02471@mrf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw – Chicoutimi

Téléphone : 418 698-3660

Courriel : ua02371@mrf.gouv.qc.ca

**Ressources naturelles
et Forêts**

Québec

